

DES ACTIONS DE PARTENARIAT AU SERVICE DES TERRITOIRES



Le Cerema est un établissement public dédié à l'appui aux politiques publiques d'aménagement, de développement durable et de cohésion des territoires.

Implanté dans toutes les régions de France continentale, doté de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et d'expérimentation, le Cerema est un interlocuteur privilégié des collectivités territoriales.

Créées en 2016, les « actions de partenariat et d'innovation » offrent un cadre et des modalités de travail destinés à co-produire avec les acteurs des territoires. Les projets en partenariat ainsi élaborés bénéficient de la mobilisation de ressources et de moyens propres à l'établissement, en complément de ceux de ses partenaires. Ils ont notamment vocation à développer l'innovation et la capitalisation des connaissances.

Des partenaires et des thématiques variés

La majorité des actions de partenariat et d'innovation sont construites avec des collectivités territoriales, mais ces partenariats concernent également des entreprises, des organismes publics, des fédérations ou des syndicats professionnels. L'établissement souhaite développer ces nouvelles modalités de travail sur l'ensemble de ses champs d'action, en ciblant prioritairement :

- l'aménagement, le développement et la cohésion des territoires,
- la transition énergétique et le changement climatique,
- la gestion des patrimoines d'infrastructures,
- les nouveaux services à la mobilité.

Quelques exemples :



Infiltration des eaux pluviales en contexte géologique sensible

Le partenariat a été noué avec l'établissement public territorial Est Ensemble et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Il porte sur un programme de recherche et d'échanges de données visant à étudier la faisabilité de systèmes d'infiltration des eaux pluviales urbaines, dans un contexte hydrologique sensible. Cette convention fait suite à des premiers travaux du Cerema sur une technique innovante d'assainissement par infiltration des eaux de pluie dans un sol contenant du gypse, dans le cadre d'un projet de ZAC Écoquartier, à proximité de la gare de Pantin.

Partenaires : Établissement public territorial Est Ensemble, Agence de l'Eau Seine-Normandie



Accompagnement méthodologique pour une concertation innovante

Dans le cadre d'un partenariat avec SNCF Réseau, le Cerema a assuré un accompagnement méthodologique pour la mise en œuvre d'une concertation innovante en lien avec les collectivités afin de conduire le débat public sur les « Liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays-de-la-Loire » (LNOBPL). Des ateliers participatifs ont notamment été organisés sur tout le territoire breton et ligérien, autour de différents scénarios, avec des citoyens, des élus, des associations et les acteurs économiques. Le Cerema a contribué à la préparation, à la réalisation et à l'évaluation de ces échanges.



Partenaire : SNCF Réseau

Le partenariat avec le Cerema a permis de disposer d'un accompagnement riche et neutre lors de la mise en place de notre démarche innovante, mais aussi d'évaluer et de capitaliser les modalités, afin d'en assurer une diffusion plus large au sein de SNCF Réseau. ☺☺

Benoît Formstecher, Chef de mission adjoint LNOBPL, SNCF Réseau

1



Outil collaboratif pour mieux évaluer le potentiel foncier

Le Cerema et l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) ont développé un outil d'aide à la décision pour l'évaluation du potentiel foncier, dans le cadre d'un projet de recherche et développement : Urbansimul. Il s'agit d'un logiciel en ligne qui collecte de nombreuses données et permet une analyse au niveau de l'unité foncière. Aujourd'hui « développé » pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il sera prochainement adapté à d'autres territoires.

Partenaires : État (DHUP et DREAL PACA), Région PACA, Inra, EPF PACA et CRIGE PACA





Observatoire des routes sinistrées par la sécheresse

Le retrait et le gonflement des sols argileux provoquent des déformations particulièrement dommageables pour les bâtiments et les infrastructures routières. Pour ces dernières, on constate des fissures longitudinales et des affaissements marqués au niveau des rives de la chaussée. Les techniques classiques de réparation étant souvent inopérantes, des expérimentations ont été menées en région Centre-Val-de-Loire par les gestionnaires des voies les plus touchées. La démarche innovante du Cerema permet de poursuivre des travaux sur la connaissance du phénomène, l'évolution des structures et la durabilité des réparations, dans le cadre d'un observatoire régional.

Partenaires actuels : Conseils départementaux du Cher, de l'Indre, du Loir-et-Cher et du Loiret

2



Expérimentation de délestage touristique

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais souhaitait mettre en place une mesure de gestion du trafic sur un axe connaissant des perturbations importantes dues à un trafic de nature touristique, en période estivale ou événementielle.

Les partenaires ont travaillé à la mise en place de mesures de délestage, au moyen de panneaux à messages variables pilotés par un système informatique de supervision simplifié.

“ **Partenaire : Conseil départemental du Pas-de-Calais**
Ce projet innovant a abouti grâce à l'implication du Cerema dans le groupe projet et à son assistance sur les aspects scientifiques, techniques et organisationnels. ”

Cécile Wichura, Chef de projet IDETO (CD62)



Living lab dédié à la mobilité intelligente

Le partenariat consiste en un accompagnement pour le montage d'un laboratoire des usages relatifs aux services et systèmes de transport intelligents. Appuyée sur l'expertise du Cerema et de l'fsttar, cette plate-forme de ressources a pour objectif de favoriser l'émergence et le déploiement de projets « pilotes » sur des territoires d'expérimentation.

Partenaires : Conseil régional Nouvelle Aquitaine, Ifsttar, Aquitaine Développement et Innovation, Groupe Atos, AKKA Research, Cluster TOPOS



Évaluation d'un plan climat-air-énergie territorial

Le projet consiste à expérimenter, en partenariat avec la Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère, une méthode de définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation participative des actions du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en cours d'élaboration, et ce, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Partenaire : Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère



Construction d'un référentiel de gestion de patrimoine appliqué aux bâtiments des collèges

Dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, doublé d'une volonté de faire évoluer la gestion de son patrimoine immobilier, le département de la Moselle a exprimé le besoin de disposer de méthodes et outils permettant à la fois d'établir une connaissance objective de ses bâtiments, des choix stratégiques pour définir le niveau d'investissement à prévoir, et une programmation pluriannuelle de travaux.

“ **Partenaire : Conseil départemental de la Moselle**
Le Cerema apporte une réponse adaptée à notre organisation, et pourra donc nous accompagner efficacement, au-delà de la livraison du logiciel test, sur la première année d'utilisation de l'outil. ”
Thierry RUBECK, Directeur des constructions (CD57)

Une démarche nouvelle, les appels à partenaires

À l'interface entre l'État et les collectivités territoriales, le Cerema est légitime pour porter des projets et définir avec ces dernières les sujets d'actualité pertinents à investir. C'est à ce titre qu'il lance des « appels à partenaires ».

Les deux premiers appels à partenaires lancés en 2016 ont porté leurs fruits : l'un sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi), l'autre sur les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi). Ils ont mobilisé, autour des collectivités partenaires, une diversité d'acteurs du territoire : établissements publics, associations et fédérations d'élus et de professionnels. Cette mise en commun d'une expertise et de compétences au service d'un projet a été une opportunité de partage et de co-élaboration d'éléments de méthode et d'outils, mais également de capitalisation de nombreux enseignements, largement valorisés.

Le Cerema défriche ainsi, avec un ensemble de collectivités partenaires souvent pionnières, la mise en œuvre de politiques publiques émergentes. Depuis 2016, le Cerema a initié 112 actions de partenariat.

Trois types de conventionnement possibles

- Les marchés publics de services relatifs à la R&D

Art 14-3 de l'ordonnance du 23 juillet 2015

Ce mode de contractualisation concerne les marchés de R&D initiés par un pouvoir adjudicateur. Ce dernier n'acquiert pas la propriété exclusive des résultats ou ne finance pas entièrement la prestation.

- La coopération entre pouvoirs adjudicateurs dite coopération « public-public »

Art 18 de l'ordonnance du 23 juillet 2015

Ce nouveau mode de contractualisation concerne les projets de coopération menés conjointement par des partenaires publics. Ces projets sont exclusivement à but d'intérêt général, afin d'atteindre des objectifs communs dans le cadre des missions de service public des deux partenaires.

- La subvention

Ce mode de contractualisation concerne des projets d'intérêt général initiés et menés par le Cerema. Aucune contrepartie directe n'est attendue par la personne publique qui subventionne.



Pour nous contacter :

partenariats@cerema.fr

www.cerema.fr